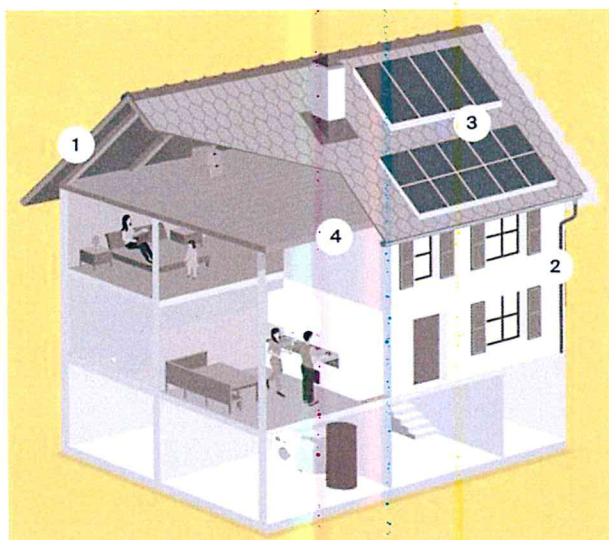


# Annexe Projet de programme d'attribution des subventions (2019 - 2020)

## Bâtiments existants – Rénovation



Pour installation d'un réseau d'eau secondaire (non potable) à l'usage des WC, buanderie, arrosage extérieur, etc...

Montant forfaitaire de CHF  
1'500.00

*Le programme de subventions de la Commune de Giez pour les rénovations énergétiques dans le domaine du bâtiment (rénovation) s'élèvera à CHF 10'000.- pour la période du 01.07.2019 au 30.06.2020*

Pour l'isolation de la toiture des bâtiments construits avant 2000.\*

Pour l'isolation des murs des bâtiments construits avant 2000.\*

En cas de remplacement d'un chauffage à gaz, mazout ou électrique)\*

Pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) \*

Pour l'installation d'un chauffage à bois.  
Pour la création d'un réseau de distribution de chaleur. \*

Pour un audit CECB® Plus qui oriente sur les rénovations à entreprendre \*

**\* 10% du montant de la subvention octroyée par le canton sur la base de l'avis de subvention.**

## Mobilité

*Le programme de subventions de la Commune de Giez dans le domaine de la mobilité s'élèvera à **CHF 5'000.-** pour la période du 01.07.2019 au 30.06.2020*

### Vélos électriques

Acquisition d'un vélo électrique dans les commerces situés dans les communes du Nord Vaudois

Subvention de 10% (mais au maximum CHF 300.-) est accordé lors de l'achat d'un vélo électrique.  
Une subvention par habitant tous les 5 ans.

### Batteries pour vélos électriques

Pour le remplacement d'une batterie usée

Forfait CHF 200.--  
Une subvention par habitant tous les 3 ans.

### Véhicules électriques

Pour l'achat d'un véhicule neuf dans les commerces situés dans les communes du Nord Vaudois

Voiture : Forfait CHF 1'500.--  
Scooter : Forfait CHF 500.--  
Une subvention par habitant ou entreprise.

## Appareils ménagers

*Le programme de subventions de la Commune de Giez pour le remplacement des appareils ménagers s'élèvera à **CHF 3'000.-** pour la période du 01.07.2019 au 30.06.2020*

### Appareil ménager à très faible consommation d'énergie (A+++)

Uniquement appareils recommandés par [www.topten.ch](http://www.topten.ch).  
L'achat de l'appareil doit être au minimum de CHF 800.- et effectué dans les commerces situés dans les communes du Nord Vaudois.

10% du prix de l'appareil  
Maximum CHF 200.-- par appareil  
Une subvention par ménage tous les 5 ans.